Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTE

DATE de CONVOCATION
30 OCTOBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 0
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
M. Pascal QUIMBRE a donné pouvoir à M. François HERVIEUX
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_282 - QUESTIONS DIVERSES - Informations et Affaires en délégation du Bureau communautaire et du Président

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Annule et remplace la Délibération C2026_267 visée en Préfecture le 12 novembre 2026.
L'erreur matérielle porte sur une erreur de saisie du mandant au nom de M.HERVIEUX Pascal au lieu de M. HERVIEUX François lors de l'enregistrement de la procuration.

1 - Délégations du Bureau Communautaire - Pour Information au Conseil Communautaire du 9 novembre 2026

Dans le cadre du pouvoir de délégation des membres du Bureau Communautaire par délibération n°C2026_074 du 27 avril 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

Réunion du Bureau Communautaire du 29 octobre 2026

Numéro point OJ	Objet	*Annexes à joindre*
N°1	**FINANCES** - Créances éteintes	*- créance éteinte LBB 1990 €* *- Créance éteinte ROBERT 665.78 €*
N°2	**ECONOMIE** - Questembert – Parc d'activités des Hibiscus – Cession d'un terrain de 1672 m² environ au profit de la SCI DRP (Breizh Ambulances)	
N°3	**ECONOMIE** - La Vraie-Croix – Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre – Modification n°1 de la délibération B2025_012 relative à la cession d'un terrain à la société MAISON BOIS CARTON 56	
N°4	**ECONOMIE** - La Vraie-Croix – Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre – Modification n°1 de la délibération B2026_026 relative à la cession d'un terrain à la SCI CLALI (Garage de la Hutte)	
N°5	**QUESTIONS DIVERSES** - Informations	
	2ème partie : Travail sur la **note de conseil communautaire du 9 novembre 2026**	

2 – Délégations du Président - Pour information au Conseil Communautaire du 9 novembre 2026

Dans le cadre du pouvoir de délégation du Président donné par le Conseil communautaire pour certains domaines, par délibération n° C2026_071 du 09 avril 2026.

2.1 - FINANCES

Admissions en non valeurs et effacement de dettes supérieures à 200 €

Conformément à la délibération n ° C2026 074 du conseil communautaire du 9 avril 2026, le Bureau Communautaire dispose d'une délégation pour admettre en non-valeurs les titres de recettes irrécouvrables présentés par le comptable public (détaillant le nombre, le montant total des titres admis en non-valeurs, les motifs d'irrecouvrabilité…) pour un montant supérieur à 200 €.

Le bureau communautaire du 29 octobre a pris connaissance et validé la liste des demandes de créances éteintes supérieures à 200 €, d'un montant total de 2 655,78 €.

*** Sur la fongibilité des crédits - *Décisions virements de crédits***

Vu la délibération n° C2026-012 du conseil communautaire du 09 février 2026 portant vote du budget principal de Questembert Communauté et mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits entre :

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

- le chapitre 20 compte 2031 afin de cibler de bien affecter et ré-ajuster les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de l'Aide à l'achat Vélos prévue au BP 2026 ;

Objet libellé	dépenses	chapitre	compte	code fonct	remplacé par ou virements de crédits	Objet libellé	code fonct	montant proposé
Immobilisations incorporelles	-13 220,00 €	20	2031	1	Chapitre 204 – compte 20421	Subvention personnes de droit privé	731	13 220,00 €
Immobilisations incorporelles	-2 300,00 €	20	2031	1	Chapitre 204 – compte 20421	Subvention personnes de droit privé	731	2 300,00 €
Total	-15 520,00 €							15 520,00 €

2.2 – MARCHES / ACHATS / JURIDIQUE

- Avenant au bail d'immeuble SCIC Argoat Bois : renouvellement du bail pour 3 ans
référence délibération n° 2023 07 N°09

Les parties, Questembert communauté et la SCIC Argoat Bois Energies, ont conclu un bail immobilier portant sur un hangar d'une superficie de 850 m² situé au lieu-dit « L' Ardoise » 56 220 LIMERZEL, parcelle cadastrale ZD n°135, destiné exclusivement au stockage et au séchage de plaquettes de bois, notamment à des fins de paillage ou de chauffage biomasse.

Ce bail a été conclu pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer annuel de 5 000 € (net de taxes).

Les parties souhaitent poursuivre leur relation locative pour une durée supplémentaire de trois ans et convenir d'un nouveau montant de loyer.

=> Un avenant a été proposé le 13/10/2026 à la SCIC Argoat Bois relatif à la poursuite de la location du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2029.
Les parties ont convenu d'un nouveau montant de loyer annuel à hauteur de 6375€ (net de taxes) à compter du 1er octobre 2026.

- Information sur contentieux à venir - Affaire FIVA c/commune de Vierzon (dossier en Ressources Humaines) au Tribunal administratif d'Orléans

Ce nouveau dossier "contentieux" vient d'être adressé à Questembert Communauté (QC) le 11 septembre dernier, sur une affaire en thématique "Ressources humaines".

Une requête auprès du TA d'Orléans déposée par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) enregistrée le 17/10/2024 contre la Commune de Vierzon, et un mémoire en défense de la Commune de Vierzon déposé le 19/08/2026.
Ce dossier concerne un agent de Questembert Communauté, son dernier employeur, du 12 mai 2014 au 28 février 2023 (départ à la retraite).

L'agent s'est fait diagnostiquer malheureusement un cancer broncho-pulmonaire en mars 2021.
Il déclare son dossier en maladie professionnelle en 2023.
En février 2024, le Président de QC a pris un arrêté de reconnaissance d'une maladie professionnelle et constatait que cette maladie a été contractée dans l'exercice de ses fonctions d'agent titulaire de la Ville de Vierzon (de 1977 à 2004) et reconnaissait l'imputabilité de la maladie au service à compter du 8 décembre 2020 (lésions provoquées par l'inhalation de poussières d'amiante).

Au vu des causes de la maladie, QC décide de ne pas prendre en charge la maladie professionnelle et les frais inhérents car les constatations relèvent d'une exposition antérieur à QC et donc non imputable à notre collectivité.
Le 21 juillet 2023, l'agent saisit le Fonds FIVA pour demande d'indemnisation de ses préjudices.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

QC demande la reconnaissance de maladie professionnelle à la Commune de Vierzon par courrier du 27 juillet 2023.
Cette dernière donne un avis favorable par courrier du 6 février 2024.
Le FIVA sollicite ensuite le remboursement totale de l'indemnisation auprès de la Commune de Vierzon, en juillet 2024.
Par courrier en date du 27 septembre 2024, la Commune de Vierzon refuse de donner une suite favorable à cette demande indemnitaire.
Le FIVA saisit ainsi la juridiction TA d'Orléans le 17/10/2024.

Dans un mémoire en défense déposée le 19 août 2026 au greffe du TA compétent, la commune de VIERZON soutient que la demande de remboursement doit être dirigée contre Questembert Communauté, raison pour laquelle le tribunal a sollicité les observations de notre EPCI.

QC est ainsi sollicitée à produire des observations dans un délai de 1 mois (délai à titre indicatif, dont un report sera demandé par notre conseil).
C'est pourquoi, le Président a saisi notre cabinet d'avocat LEXCAP (Maître Rouhaud) le 5 octobre dernier.
Pour ce dossier spécifique, un coût d'honoraires estimé entre 2000 € HT à 3500€ HT selon la complexité ou non des pièces en mémoire à fournir.
L'assurance Protection Juridique de QC a également été saisie (PNAS).

3 – Information sur le CIAS - Conseil d'Administration du CIAS du 29 septembre 2026

2026_09_n°01	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Compte-rendu du Conseil d'administration du CIAS du 26 juin 2026 (Report du CA du 16 juin 2026 – absence de Quorum)
2026_09_n°02	**ACTION SOCIALE** - **INFORMATION** - Présentation du Contrat Local de Santé
2026_09_n°03	**ACTION SOCIALE**- Présentation du bilan CLAS (2021-2026) et proposition d'une nouvelle organisation pour l'année expérimentale 2026-2027
2026_09_n°04	**ACTION SOCIALE** – **INFORMATION** - Dispositif « Psychologie et vieillissement »
2026_09_n°05	**ACTION SOCIALE** - Projet pilote et expérimentation « Aller vers » en santé par la CPAM
2026_09_n°06	**ACTION SOCIALE**- Logements d'urgence
2026_09_n°07	**ACTION SOCIALE** - Réflexion territoriale sur l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs
2026_09_n°08	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Adoption du règlement intérieur du CIAS
2026_09_n°09	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Délégation de pouvoir et signature du Conseil d'Administration au Président – complément à la délibération n°2026 05 n°05 – alinéa 11 (mise à disposition locaux et biens véhicules)
2026_09_n°10	**PERSONNEL** – Modification de la durée hebdomadaire de postes– ACM enfance
2026_09_n°11	**PERSONNEL** - Convention de mise à disposition de services entre les services du CIAS et la commune de Pluherlin – Service accueil de loisirs périscolaire
2026_09_n°12	**FINANCES** - Les impayés dans les accueils de loisirs de la Maison Pop
2026_09_n°13	**FINANCES** - Admission en non valeurs de créances irrécouvrables

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

2026_09_n°14	**FINANCES** – Cession gratuite du mobilier affecté au service culture et aux espaces communs du Pôle Social – Délibération modificative n °2 du budget du CIAS
2026_09_n°15	**FINANCES** – Convention financière entre le CIAS et Questembert Communauté – modalités de versement des subventions pour le Pôle Social (partie « bâtiment »)
2026_09_n°16	**FINANCES** - **INFORMATION** Délégation du Président – Décision virement de crédits n°2-2026
	INFORMATIONS DIVERSES

4 – AGENDA

« Minute Culture »
en séance du Conseil - présentée par le Vice-Président en charge de la culture, Serge Lubert

Minute Culture à 20h28

- Bureaux Communautaires:

- jeudi 3 décembre 2026 -17h00

- Conseils Communautaires :

- Mardi 8 décembre 2026 - 18h30 : Conseil exceptionnel spécial PLUI-PADD
- lundi 14 décembre 2026 - 18h30

- Conseil d'Administration du CIAS :

- Mercredi 18 novembre 2026

- Bureaux Communautaires 2027 :

- jeudi 04 février - 17h00
- jeudi 11 mars -17h00
- jeudi 15 avril - 17h00
- jeudi 13 mai -17h00
- jeudi 24 juin- 17h00
- jeudi 23 septembre -17h00
- jeudi 28 octobre - 17h00
- jeudi 2 décembre -17h00

- Conseils Communautaires 2027 :

- lundi 15 février – 18h30
- lundi 22 mars – 18h30
- lundi 24 mai – 18h30
- lundi 5 juillet – 18h30
- lundi 4 octobre – 18h30
- lundi 8 novembre – 18h30
- lundi 13 décembre– 18h30

- Conseils d'administration CIAS 2027 :

- Mardi 19 janvier – 18h00
- Mardi 16 février – 18h00 à confirmer
- Mardi 6 avril – 18h00 à confirmer

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

- Mardi 8 juin – 18h00 à confirmer
- Mardi 6 juillet – 18h00 à confirmer

- Commission d'appel d'offres

- **Jeudi 3 décembre 2026 – 15h30 (avant Bureau communautaire)**

- Commission Finances :

- **mercredi 20 janvier 2027 – 17h00**
- **mardi 2 février 2027 – 17h00**
- **mardi 2 mars 2027 – 17h00**

- Commission Économie / Agriculture/ Insertion professionnelle :

- lundi 16 novembre 2026 - 18h30
- **lundi 18 janvier 2027 - 18h30**
- **mardi 23 février 2027 - 18h30**
- **mardi 30 mars 2027 - 18h30**
- **mardi 27 avril 2027 - 18h30**
- **mardi 01 juin 2027 - 18h30**
- **mardi 07 septembre 2027 - 18h30**
- **mardi 12 octobre 2027 - 18h30**
- **mardi 16 novembre 2027 - 18h30**

- Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti

- lundi 23 novembre 2026 - 18h00

- Comité Aménagement, Transitions, Mobilités

- jeudi 19 novembre 2026 – 18h00
- **jeudi 21 janvier 2027 – 18h00**
- **jeudi 25 février 2027 – 18h00**
- **jeudi 25 mars 2027 – 18h00**

- Comité Culture

- Mardi 24 novembre 2026 - 18h00

- COPIL PLUi :

- **Mardi 17 Novembre : COPIL 14h00-17h00**
- **Mardi 8 décembre** : rencontre avec les PPA à9h-11h et COPIL 14h00-17h00
- **débat PADD (date reste à définir)**
- **Janvier 2027** :
  réunion publique sur les outils (date reste à définir)
  Exposition de 11 panneaux format A1 (installation à compter de juillet 2026 au siège de QC)

Les membres du Conseil Communautaire décident :

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_282-DE

- De prendre acte de l'ensemble de ces informations.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 16 novembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

